

I.- Petite enfance : entrer dans la vie



Nos enfants ne sont ni un objet du « marché », ni des « délinquants »

L'ACEPP, Parents et professionnels demandent à tous de se ressaisir !

L'ACEPP est un mouvement parental, éducatif et citoyen, un réseau de lieux d'accueil petite enfance (crèches, haltes garderies, multi-accueil) et d'initiatives parentales riches et variées où se côtoient quotidiennement des enfants, des parents et des professionnels de la petite enfance.

Les lieux d'accueil ont une volonté commune de **placer l'enfant au cœur des projets** et de lui garantir une qualité d'accueil qui favorise son bien-être, sa sécurité, son épanouissement et sa vie sociale, **sous la co-responsabilité des parents et des professionnels**.

Ces espaces de vie ne sont pas uniquement des espaces fermés et protégés pour l'enfant, ils sont aussi des espaces de solidarité et de citoyenneté pour la famille.

C'est **la coopération entre parents et professionnels** qui donne sens et qualité au projet dans notre réseau. Dans cette pluralité des regards et des compétences, chaque projet est particulier.

Pourtant, aujourd'hui **nous sommes plus qu'inquiets** car les modifications qui s'opèrent dans le champ de la petite enfance ne placent plus l'accueil de nos enfants au cœur des préoccupations. Elles n'abordent plus que la problématique de sa garde.

Nous vivons à l'heure actuelle dans un monde qui change, qui se questionne sur son avenir social, écologique et économique et donc qui appelle des réponses.

L'éducation se doit d'évoluer. Cette évolution ne peut se limiter à une simple augmentation de l'accès au plus grand nombre, bien qu'il soit toujours nécessaire d'augmenter nos capacités éducatives. D'autre part, elle ne peut se contenter de répondre aux difficultés rencontrées en adoptant une attitude négative qui confond bien souvent prévention et punition, responsabilisation et accusation, participation et subordination. En revanche, elle se doit d'être à l'écoute de tous ceux et celles qui d'une manière ou d'une autre sont impliqués dans l'éducation de nos enfants.

Reconsidérons la valeur de l'enfant

Propositions

L'ACEPP constate qu'au-delà des inquiétudes, des nombreuses alertes, les faits nous démontrent que la société actuelle n'a pas pris l'option de mettre en place une politique favorable aux jeunes enfants. Tout nous démontre que dorénavant la marchandisation, la libéralisation est aussi de mise pour nos enfants et que l'enfant est perçu avant tout comme un délinquant potentiel.

Les maisons d'assistants maternels

Elles autoriseraient la « garde » de 16 enfants âgés de 3 mois à 6 ans dans un local par 4 adultes sans expérience avec 30 heures de formation sans notamment aucune forme de régulation. L'ACEPP estime que ces conditions d'accueil ne seront ni respectueuses de bonnes conditions d'accueil des enfants ni de bonnes conditions de travail pour les salariés.

L'ACEPP demande à ce que cette « forme de garde » soit interdite.

L'accueil collectif de jeunes enfants dans la « directive service »

En incluant l'accueil collectif de jeunes enfants, l'Etat français laisse la possibilité au marché de réguler et définir à terme plus ou moins proche la qualité de l'accueil.

L'ACEPP demande à que l'accueil collectif de jeunes enfants soit exclu de la « Directive Service »

Le jardin d'éveil exonéré de toute norme

Le jardin d'éveil, dans le projet de décret réformant le code de la santé publique, est exclu de tout critère d'encadrement. Cela ouvre la possibilité d'accueillir des enfants de 0 à 6 ans sans aucune norme minimum.

L'ACEPP demande à ce que le « Jardin d'éveil » ait des obligations de normes, notamment d'encadrement.

La multiplication des Délégations de Service Public

De plus en plus de municipalités (ou regroupement) mettent en concurrence les opérateurs gestionnaires d'établissements. En adoptant cette posture, les élus ne font que renforcer l'idée que l'accueil des enfants n'est qu'un service au même titre que les repas de la cantine.

L'ACEPP demande à ce que les municipalités ne systématisent pas la mise en concurrence des gestionnaires, notamment quand les gestionnaires sont des associations ancrées et actrices du territoire.

La fin de la scolarisation à deux ans

En 2009, le nombre d'enfants scolarisés à deux ans est revenu au niveau des années 80. Ainsi, c'est plus de 80.000 places d'accueil qui ont disparu avec la particularité d'être gratuites pour les familles.

L'ACEPP demande que soient relancées toutes les classes et actions passerelles qui prennent en compte les besoins spécifiques des enfants de 2 à 3 ans.

La création d'un « comité national de soutien à la parentalité » dans le cadre du plan de prévention de la délinquance

Alors que la mission des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents se voit modifier pour ne s'intéresser qu'aux parents en difficulté, le seul affichage du gouvernement en faveur du soutien à la parentalité se fait dans le contexte de prévention de la délinquance.

L'ACEPP demande que toute politique d'accompagnement de parents dans leurs missions éducatives ne soit pas sous-entendue par des termes de « prévention de la délinquance » et soit sans aucune stigmatisation.

Association des collectifs enfants parents professionnels
15, rue du Charolais – 75012 Paris. Tél. : 01 44 73 85 20



Des modes d'accueil qui renforcent la sécurité affective du tout petit

À partir de l'expérience des psychologues exerçant dans les services de prévention et d'accueil pour la petite enfance, L'A.NA.PSY.p.e¹, participe depuis sa création en 1986 à des concertations ministérielles relatives à la petite enfance et à la famille. Elle propose un éclairage spécifique sur les fondements et les enjeux des modes d'accueil.²

L'A.NA.PSY.p.e, consciente des réalités familiales, sociales et économiques actuelles, soutient depuis toujours les initiatives visant à promouvoir, dans des conditions optimales, l'accueil des enfants et de leurs familles³.

Notre désapprobation et notre vive inquiétude concernent certaines modifications du décret sur les modalités de garde des enfants envisagées par le gouvernement, inspirées par ledit « Rapport Tabarot » et ses préconisations « pour le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance » – sans tenir compte des avis des associations et organisations consultées.⁴

Modes d'accueil pour les enfants ou enfants gardés?

Le gouvernement a annoncé la création urgente de 200 000 places pour les enfants d'ici 2012 : nous saluons l'objectif défini.

Pour ce faire, il est préconisé plusieurs dispositions législatives dont certaines sont contestables, car elles reposent sur la diminution du nombre d'adultes, de leur niveau de formation, et renforcent l'instabilité du mode de garde sur les 3 premières années de la vie. Le rôle des modes de garde dans l'appui à la fonction parentale, et dans la prévention psychologique et sociale, s'efface au profit de la logique « service »⁵.

Cette dérèglementation est nocive car elle fait fi de la réalité psychique des bébés, de l'importance fondamentale des interrelations enfants-parents-professionnels, et de l'indispensable professionnalisation que cela requiert. Le tout ne peut être sacrifié au nom des supposées réalités économiques. Les enfants ne peuvent être traités comme des objets à caser, les parents comme des clients et les professionnels comme des exécutants.

Nous alertons les décideurs politiques, mais aussi les parents sur les conséquences de ces orientations.

Dans son développement psychique et relationnel un tout petit est exposé, lorsqu'il est séparé de ses parents, et ce même pour un temps court, s'il se trouve auprès d'un professionnel surchargé, qui faute de temps et de disponibilité suffisants, ne lui apporte pas le maternage avisé dont il a besoin.

Un tout petit a besoin de bénéficier d'un accueil individualisé, d'une attention personnalisée à partir des temps d'échanges possibles entre ses parents et l'accueillant dont la formation qualifiée s'avère à la mesure de la complexité des enjeux de ces premières années de la vie. En opérant une continuité de soins, les adultes garantissent à chaque enfant de pouvoir construire peu à peu ses propres sécurisations, grâce aux repères progressifs qu'ensemble, parents et professionnels donnent au tout petit.

¹ Site : <http://anapsype.free.fr>

² « La garde du jeune enfant enjeux psychiques, enjeux de société », XII^e journée d'étude 2003.

³ Colloque Assemblée Nationale 19 Nov. 1989 « Développement de l'enfant et engagement professionnel des mères », communication de S. Giampino, alors présidente A.NA.PSY.p.e.

⁴ D. Ratia-Armengol, présidente, contributions à « pas de bébés à la consigne ».

⁵ Communiqué de presse « Modes d'accueil ou modes de garde ? » : http://anapsype.free.fr/bulletin/communiquetabarot_-_03mars2009.pdf

Sur le terrain, nos constats déjà trop fréquents se généraliseront : plannings à flux tendu, professionnels en nombre insuffisant, peu ou non qualifiés, emplois temporaires, remplacements dans l'urgence, turn-over des personnes auprès des enfants, absence de temps pour réfléchir sur les pratiques. Des professionnels pourtant aguerris s'inquiètent de ne pouvoir garantir la sécurité, y compris physique des enfants, dans de telles conditions¹.

Enjeux

- Quelle écoute particulière à chaque enfant ?
- Quels repères affectifs et relationnels suffisamment stables et repérables ?
- Quelle socialisation quand le trop grand nombre d'enfants présents empêche de vivre la rencontre avec d'autres, autrement que dans la confusion, les tensions, l'agression ou le repli ?
- Quel accompagnement d'un enfant malade ou handicapé quand le débordement des professionnels parasite l'attention individualisée ?
- Quel soutien à la parentalité quand un professionnel ne trouve pas de disponibilité mentale et temporelle pour un parent inquiet ?
- Quelle aide possible aux familles, confrontées déjà à leur propre précarité, quand l'accueil de leur bébé est précarisé ?

Ce qui a permis aux mères françaises de travailler, et d'augmenter la natalité, c'est la confiance qu'elles construisent peu à peu avec les personnes et les services qui les relaient auprès de leurs enfants. Cette confiance repose sur la fiabilité des compétences des professionnels, une continuité de soin adapté à chaque enfant, dans l'écoute respectueuse de ses parents. À partir d'une réflexion, psychologique, institutionnelle et sociale, un accueil se crée pour chaque situation.

C'est à ce prix que nos lieux d'accueil collectifs sont devenus des lieux copiés par d'autres pays, et fort demandés par les parents. Y confier son enfant sans avoir l'impression de le délaisser, est pilier de la conciliation avec la vie professionnelle. Si ces services ne peuvent plus garantir cet appui aux familles, c'est un empêchement à la vie professionnelle auquel sont exposés les parents.

Nous attendons des pouvoirs publics une prise de conscience et de responsabilité

Nous considérons qu'un « accueil de qualité » favorise l'épanouissement psychologique lorsqu'il apporte aux tout petits les conditions d'une sécurité affective, en organisant une continuité des liens, du lieu et des personnes. Quand il leur donne confiance en eux par un environnement propice à l'éveil et la découverte. Ceci en personnalisant les liens aux enfants, grâce à un cadre et du temps où familles et professionnels peuvent se connaître, réfléchir et accompagner ensemble les enfants à grandir.

C'est pourquoi nous demandons à nos élus de **ne pas céder sur les conditions réglementaires indispensables à garantir un accueil de qualité pour les enfants**. Nous attirons l'attention et la responsabilité sur les enjeux à long terme, sur le développement de la personnalité et de la socialité, lorsqu'un enfant est confié à d'autres que sa famille. Ceci aussi bien pour les accueils collectifs qu'individuels, aussi bien pour les initiatives publiques, associatives que privées.

A.NA.PSY.p.e

¹L'écoute du bébé compromise par la législation ? <http://anapsype.free.fr/PSU.php>.



Appel à un plan d'urgence pour la petite enfance

« Nous, professionnels du soin, du travail social, de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'information, de la culture et de tous les secteurs dédiés au bien public, avons décidé de nous constituer en collectif national pour résister à la destruction volontaire et systématique de tout ce qui tisse le lien social. Réunis sous le nom d'Appel des Appels, nous affirmons la nécessité de nous réapproprier une liberté de parole et de pensée bafouée par une société du mépris.¹ »

Dans le champ de l'enfance, l'ADA souhaite témoigner de sa vigilance soutenue à l'égard des non-politiques actuelles et dénoncer la dénaturation des métiers de l'accueil, de l'éducation, du soin, de la justice, de la culture. La dignité des professionnels de l'enfance, originaires engagés dans la sensibilité de l'autre, est aujourd'hui bousculée par un certain nombre de menaces que l'ADA souhaite dénoncer dans cette doléance.

Dans le champ de l'accueil de la petite enfance :

En dépit des effets d'annonces, les projets gouvernementaux actuels conduisent à une dégradation des dispositifs existants. À la volonté proclamée d'accueillir plus d'enfants, d'un « droit opposable à la garde d'enfant », répondent les atteintes multiples à la qualité de l'accueil. Le règne proclamé du quantitatif au dépend du qualitatif est advenu. En effet, dans la suite du rapport Tabarot sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance en France remis à l'été 2008, le gouvernement a successivement :

➤ Proposé de modifier le décret du 20 février 2007 relatif aux établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE). Votés par la CNAF le 2 février dernier et devant être rapidement publiés au Journal officiel, ces changements impliqueraient :

- L'augmentation de l'accueil en surnombre des enfants qui de 10 passerait à 20%
- De fait la modification des taux d'encadrement
- Le passage du ratio de personnel qualifié de 50 à 40%

➤ Proposé de créer des Maisons d'assistants maternels (MAM), structures d'accueil pouvant recevoir jusque 16 enfants pour 4 assistant(e)s maternel(le)s, sans aucune norme de fonctionnement et d'encadrement (approuvé en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 mai 2010)

➤ Lancé l'expérimentation des *jardins d'éveil*, pouvant accueillir de 8 à 12 enfants de 2 à 3 ans par adulte (8 enfants pour un adulte en crèche collective), sans garantie quant à la qualification des personnels et sans élaboration approfondie sur l'articulation avec l'école maternelle dont on connaît par ailleurs l'ampleur des critiques qui lui sont adressées, comme autant de volontés affirmées de démanteler ce fleuron de l'institution scolaire française.

➤ Approuvé la non-exclusion de la directive « Services » (ex-Bolkestein) relative aux services dans le marché intérieur émanant de l'Union européenne qui ouvre le champ de l'accueil à la libre concurrence et aux lois du marché. Malgré de récentes préconisations en faveur du recours à des « conventions d'objectifs annuelles ou pluriannuelles » qui permettraient de subventionner certains projets portés par des associations, les services en charge de l'accueil de la petite enfance ne sont plus inclus dans les *services sociaux d'intérêt général (SSIG)* : la marchandisation de l'accueil est en cours, le marché des crèches aiguise les appétits et apparaissent à tout va de nouveaux opérateurs privés qui proposent leurs prestations aux employeurs, entreprises, municipalités, institutions.

¹ Extrait de la Charte de l'Appel des appels, février 2009.

➤ Validé la réduction de 60 à 30 heures du temps de formation initiale des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile. Et décidé de permettre aux assistantes maternelles l'accueil de 4 enfants au lieu des 3 autorisés actuellement.

Le prix à payer de ces mesures, pour les enfants et les familles, sera bien assurément celui de la qualité d'accueil du jeune enfant. L'ADA s'associe aux nombreux mouvements, collectifs et associations qui dénoncent cette « grande braderie de l'accueil » et exige un plan d'urgence pour la petite enfance.

Dans le champ de la scolarisation des enfants :

Pour que nos enfants puissent intégrer l'école quand nous le souhaitons, l'ADA se prononce contre la suppression de milliers de postes d'enseignants qui a pour conséquence une nouvelle réduction de la scolarisation des 2-3 ans qui de 36% en 2000 n'étaient plus que 18% en 2009.

Pour que nos enfants ne soient pas fichés dès leur plus jeune âge comme de la viande bovine traçable à la source, l'ADA dénonce le fichier Base élèves 1^{er} Degré, destiné à la gestion et au suivi du parcours scolaire des enfants, expérimenté depuis 2005 et généralisé à partir de 2009. Le refus de renseignement de ce fichier informatisé qui stocke et centralise les informations recueillies lors de l'inscription de chaque enfant dès 3 ans – qui seront conservés 35 ans ! – a déjà valu des sanctions (retrait de direction) à plusieurs directeurs d'école opposés à ce logiciel et ce malgré leur statut de *défenseurs des droits de l'homme menacés en raison de leurs activités en faveur des droits de l'enfant*, acquis après saisine du Conseil des Droits de l'homme par la représentante du Secrétaire général des Nations-Unies sur la situation des Défenseurs des droits de l'homme dans le monde. Dans le même temps, les mouvements de « désobéissance » dans l'Education Nationale – Le Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE) – se développent en France. Ils rappellent avec force que l'école ne saurait être une succursale du ministère de l'Intérieur ni du ministère de l'Immigration et que le contrôle policier des enfants doit immédiatement cesser.

Il s'agit aussi que l'Université forme d'authentiques travailleurs sociaux, éducateurs ou thérapeutes, plutôt que ces dresseurs d'« habiletés sociales » et autres exégètes en « relations positives entre pairs » qui nous assurent que la promotion des compétences sociales constitue la mission principale de l'éducation pendant la petite enfance.

De même, il faut que nos enfants bénéficient de véritables politiques de lutte contre l'illettrisme et qu'on cesse de nous amuser avec des mesurette telle celle, le 11 mai dernier, du premier "correspondant illettrisme", qui ne manquera de rappeler ce GPLI (groupe permanent de lutte contre l'illettrisme), mis en place en 1984, avec les mêmes projets. Faut-il d'ailleurs vraiment confier l'essentiel de la lutte contre l'illettrisme en France à des retraités bénévoles, bienveillants certes, mais si peu formés à ces questions, comme ceux de l'association « Lire et faire lire », mis en avant par le gouvernement ? Et dans le même temps réduire outrancièrement les subventions à de plus en plus d'associations de terrain (fédérées pour un certain nombre d'entre elles dans l'*Agence nationale des pratiques culturelles autour de la littérature jeunesse, Quand les livres relient*), qui depuis des années travaillent à promouvoir la rencontre du livre et du jeune enfant, comme l'Association ACCES (actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) l'avait initiée depuis 1980.

Quand dans une société dite démocratique, la confusion s'installe entre ordre public et éducation, quand, par exemple, on envisage sérieusement une présence policière dans les collèges et lycées à problèmes, ce qui veut dire un flic en plus pour compenser un prof en moins, quand en complément on menace les familles les plus démunies de la double peine de la suppression des allocations familiales en guise de réponse même plus à l'échec de l'école mais avant tout au décrochage de leurs enfants alors qu'ils sont à l'évidence en grande difficulté sociale et souvent psychique, ce sont en réalité nos savoir faire qui sont visés, l'avenir générationnel qui est hypothéqué et, plus largement, nos libertés publiques communes qui sont en jeu. Sur ces terrains, que nous soyons enfants ou adultes, familles ou professionnels, le combat est bien le même. L'ADA le mènera aux côtés de tous ceux qui s'y engageront.

Appel des appels



Lieux d'accueil de la Petite enfance

À l'Association Pikler Loczy-France (centre de formation, de documentation et de recherche pour les professionnels de la Petite Enfance), en cette période où la qualité des lieux d'accueil de la Petite Enfance est gravement attaquée, alors que les professionnels œuvrent depuis plus de trente ans à promouvoir des conditions d'accueil bienveillant et prévenant pour ces tout jeunes enfants et leur famille,

Nous réaffirmons (en appui sur les connaissances scientifiques actuelles) :

- **Que ces lieux d'accueil sont des lieux de vie, et non de simples lieux de garde**, à une période, cruciale pour ces jeunes enfants, de construction des bases de leur personnalité. Dotés dans tous les domaines, d'une capacité d'apprentissage remarquable, jamais égalée ultérieurement, ils sont dans le même temps psychologiquement fragiles et vulnérables.
- **Que la petite enfance représente un enjeu primordial pour notre société**. La qualité des relations et de l'environnement qui leur sont proposés va profondément influencer leurs apprentissages notamment la façon dont ils se perçoivent, dont ils perçoivent et considèrent les autres, dont ils vont pouvoir vivre dans un groupe et, plus tard, trouver leur place dans la société comme acteurs créatifs et responsables.
- **Que les jeunes enfants ont des besoins spécifiques** qui ne peuvent être méconnus. Encore très dépendants de leur entourage pour la satisfaction de leurs besoins vitaux qu'ils expriment dans un mode de communication non-verbal, ils ont besoin d'adultes attentifs, physiquement et psychiquement disponibles, engagés, avec eux, dans une relation individuelle et authentique, pour les comprendre et les accompagner dans leur développement.
- **Qu'une vie collective**, en dehors de leur milieu familial présente, si elle ne respecte pas certains critères, des facteurs de risques pour leur évolution. La stabilité des groupes d'enfants et des adultes qui les accueillent sont des éléments fondamentaux de leur sécurité interne. Lorsqu'elle est ébranlée, survient la violence ou la dépression. Les lieux d'accueil ont besoin de professionnels formés et compétents capables de suivre l'évolution de chaque enfant et de leur garantir une vie de groupe harmonieuse.
- **Que les parents sont fragilisés par la séparation**, à cette période, dans ce contexte d'accueil dans leur relation avec leur enfant et leur fonction parentale qui ont besoin d'être protégées, soutenues et accompagnées pour préserver leur caractère essentiel et fondateur. Il s'agit là d'un travail de prévention dont des sanctions arbitraires (comme la suppression des allocations familiales) ne sauraient combler le manque !

Nous demandons :

- **Des conditions d'accueil** permettant d'assurer, au sein d'un groupe d'enfants, un accompagnement en mesure de soutenir le développement singulier de chaque enfant.
- **Des professionnels** pluridisciplinaires formés et hautement qualifiés
- **Des conditions de travail** permettant aux professionnels de développer leur savoir-faire et leur savoir-être (ratio enfants-adultes, espace et aménagements intérieurs et extérieurs, horaires, encadrement, travail d'équipe, formation continue...).

Nous voulons :

→ **Une véritable politique de la petite enfance :**

La petite enfance n'est pas une marchandise régie par des lois de marché économique, c'est l'avenir de notre société. Les enfants et les professionnels ne sont pas des objets interchangeables, ce sont des personnes. Ces professionnels ont droit à une reconnaissance et une valorisation de leurs compétences, par un salaire décent, ce sont des acteurs de l'éducation.

→ **Un véritable choix pour les familles :**

La mise en place d'un vrai congé parental avec une rémunération suffisante et un accompagnement à la réinsertion professionnelle pour que le facteur économique ne soit pas le facteur déterminant du choix. Ceci ne coûterait pas plus cher à la société que le financement de nouvelles places de crèches.

Miriam Rasse, Psychologue,
Directrice de l'Association Pikler Loczy-France



Bien-traiter la grossesse et la naissance

Dans le champ de la périnatalité (grossesse, accouchement, premiers mois de vie, parentalité), l'Association Spirale souhaite rappeler les exigences suivantes et promouvoir toute réflexion et pratique s'en inspirant.

La porte étroite : Entrer à l'hôpital - aux dites maternités - comme on entre dans la vie

La grossesse n'est pas une maladie et pourtant, à fréquenter les maternités aujourd'hui, on se prendrait à douter, tant tout est de plus en plus médicalisé, technicisé : prises de sang, prélèvements, échographies, monitoring, amniocentèse ; plus encore, déclenchements, césariennes de complaisance, sorties précoces, allaitement non accompagné voire découragé, sont monnaie courante. Enfin, dans ces supermarchés de la naissance où tout est codifié, protocolisé, où les médecins sont débordés, les sages-femmes dépassées, où la norme sécuritaire est édictée en loi hospitalière, comme l'hypermédicalisation, comment vivre ses interrogations, ses inquiétudes, à qui poser ses questions pressantes, quand on est parent en devenir ? La grossesse sera-t-elle encore longtemps confisquée au bébé et à ses parents ? Seront-ils toujours dépouillés de ces moments sacrés et intimes, n'en gardant que des traces de dépossession, de silence, de violence ou d'incompréhension ? Quand donc la maternité s'instituera-t-elle lieu d'écoute et de paroles, de naissance à la vie, à l'autre et à l'humanité, dans le respect, la disponibilité et la bienveillance ? Quand donc laissera-t-on Hippocrate s'éloigner un tantinet des berceaux ?

L'Association Spirale souhaite mettre au travail les questions suivantes :

- La question du droit à l'enfant : aides à la procréation, FIV, toutes techniques contemporaines de lutte contre la stérilité, embryons achetés, ventres loués, parents du même sexe... notre modernité sait à loisir questionner l'avenir de la filiation, de la parentalité, mais pousse aussi en des limites extrêmes la question du désir et celle de la jouissance. Un enfant quand je veux et comme je veux ? Vraiment ?
- Dès lors, que penser du diagnostic anténatal ? Comment accompagner les familles qui vivent des situations terribles autour de l'annonce d'un handicap de l'enfant à naître ? Comment accompagner la fratrie de cet enfant qui peut-être ne naîtra pas ? Où sont les psys alors ?
- Pourquoi « maternité » ? Le nom même surdétermine des représentations. Où sont les pères accueillis ? Et les bébés ?
- Pourquoi naître à l'hôpital, en milieu hypermédicalisé ? Qu'attend-on pour mettre en place en France des maisons de naissance telles que préconisées dans les deux décrets de périnatalité d'octobre... 1998 : le ministère de la Santé a annoncé en août 2009 que les maisons de naissance qui permettent aux femmes d'accoucher dans un cadre moins médicalisé et sous la responsabilité exclusive de sages-femmes, devraient être expérimentées à partir de 2010 ; un décret rédigé dans ce sens par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (Dhos) devait être adopté dans le cadre du projet de loi de finance de la Sécurité sociale pour 2010. À ce jour, toujours rien. Les maisons de naissance tanguent de fausses promesses en silences piteux... et ne sont toujours pas autorisées en France ? Quel sens donne-t-on à la « sécurité psychique » prônée dans les rapports des experts depuis 1994 ? À quand d'autres pratiques, hors celles imposées par un système sécuritaire, qui se réfère de façon obsédante à ces moins de 10 % de grossesses potentiellement pathologiques pour embrigader les 90 % autres dans un « mamarathon » épuisant et déshumanisant ? Des consultations à un rythme imposé, 10 à 15 minutes, des consultants chaque fois différents, à moins de choisir des consultations privées de 150 à... €. Des gynécos qui n'en peuvent plus de leur double ou triple journée, contraints par des fantasmes médico-légaux et des

assurances hors de prix qui ne les protègent plus. Des sages-femmes à qui l'on demande de plus en plus de tâches à assumer, seules. Des maternités de proximité fermées pour cause de non-rentabilité, on vous dira : « par souci de sécurité et de voyages si longs », aux dernières heures, pour se rendre en ces lieux élus, à plus de 300 accouchements par an. Des maternités de niveau III, qui cumulent tous les drames, les problèmes, cristallisent les angoisses de tous, sont de vraies cocottes minute de tension et de stress ; qui les prendra en charge, qui permettra aux équipes de digérer tant de douleurs et de peines ?

- La préparation à la naissance et à la Parentalité (PNP) est à repenser totalement. Il ne peut s'agir d'un cours mais bien d'un lieu de rencontre, de partage et de transmission non pas tant de savoirs que d'affects, de réalités, des angoisses des uns aux joies des autres. Favoriser la présence des pères futurs ; faut-il créer de véritables groupes de parole, de rencontre de pères ? Les visites prénatales doivent permettre aux femmes et à leur conjoint de se sentir accompagnés dans cette période de grande vulnérabilité où les émotions sont exacerbées, le passé si intensément présent et l'identité si activement questionnée.
- L'entretien individuel du 4^e mois de la grossesse (EI4M) proposé systématiquement à chaque femme enceinte autour du 4^e mois de grossesse s'est réduit à une démarche de prévention, d'éducation et d'orientation afin de favoriser une meilleure coordination des professionnels autour de la femme enceinte « au moyen de méthodes visant à accéder par le dialogue au ressenti de la femme et du couple et à consolider leur confiance dans le système de santé ». Plus, il devient un temps de repérage des facteurs de vulnérabilité (somatique, social, psychoaffective), « susceptibles de compromettre la santé de l'enfant » et dès lors, devra permettre d'instituer pour les parents des espaces d'apprentissage de leur fonction.
- L'intime et le sacré de la naissance sont à rappeler avec fougue.
- L'accueil des parents va de pair avec celui de l'enfant, à la naissance. On n'accouche pas de 7 livres de chair, dans des conditions d'asepsie et de technique parfaitement réglées, mais une vie est à accueillir. Dans la parole. La présence authentique. Le respect de l'autre, tout autre.
- Autre serait l'enfant porteur de handicap, de séquelles graves de problèmes néonataux, de maladies chroniques... Comment l'accueillir ? Et sa famille ? La question de l'annonce reste à travailler, encore et toujours.
- Les morts périnatales, des IVG, IMG, fausses-couche, aux décès en couche ou autour de la naissance. Quel accompagnement des familles mais aussi des bébés ? Rituels, législation, travail d'élaboration du deuil, tout ici semble en jachère même si, ici ou là, des expériences importantes existent.
- Le consentement à l'adoption (accoucher sous X), les mères porteuses (utérus à louer), nous confrontent à des questions dont notre société se justifie à coup de sophismes qui ne trompent que ceux qui veulent l'être. À quand un vrai débat sur ces interrogations philosophiques, politiques et éthiques. Au fait où en est la révision des lois de la bioéthique prévue pour 2010 ? Le 16 février 2010 a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale une proposition de loi dont le but est de définir les modalités du débat public sur les questions de bioéthique. En l'état, le texte de loi pourrait bien aller exactement à l'encontre de l'objectif affiché en permettant l'adoption de projets de réforme sans débat public ou en écartant les associations les plus concernées par ces débats : où comment, encore et toujours, se passer de « la citoyenneté pour de vrai » comme la nomme Jacques Testart.
- Les interactions précoces, la mise en place de la parentalisation, l'aide à la parentalité.

Association Spirale, 33 avenue Marcel Dassault, F 31500 Toulouse
Tél. 05 61 75 40 89 E-mail : contact@spirale-bebe.fr



COLLECTIF 59/62 PETITE ENFANCE

Doléance des acteurs Petite enfance du 59/62

Région Nord Pas-de-Calais

« La qualité d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants et leurs familles... un projet de société un investissement pour l'avenir de la nation »

Le collectif « qualité d'accueil pour tous 59/62 » a pris l'initiative d'élaborer un cahier de doléance à la suite d'un débat public (150 parents, élus et professionnels) le jeudi 11 mars 2010.

Ce cahier de doléances s'inscrit dans la perspective du mouvement de revendications du secteur. C'est une production « positive » qui pose les conditions du respect de la prise en charge éducative du jeune enfant prolongeant la dynamique du Livre Blanc¹. En corollaire sont proposées les conditions d'exercice des métiers en adéquation avec cette volonté de développer la qualité dans les structures d'accueil. Nous en présentons, ici, une synthèse.

Les doléances (revendications et/ou propositions) qui ont été exprimées et débattues lors de notre réunion peuvent se structurer sous trois dimensions :

- Des valeurs de référence, un projet... vers le service public de la petite enfance
- Des conditions de travail et des moyens indispensables pour assumer dans de bonnes conditions l'accompagnement du jeune enfant
- Le refus de certaines dispositions en cours ou à venir

Des valeurs, un projet... vers une compétence déterminée de la petite enfance :

- Faire valoir la place de l'éducation à la citoyenneté dans les projets
- Reconnaître la petite enfance comme le premier temps de l'éducation et ne pas uniquement l'inscrire comme service aux parents.
- Déterminer l'autorité compétente en matière de petite enfance,
- Donner priorité aux questions de pédagogie de la petite enfance et non pas aux questions de coût et de gestion
- Affirmer la nécessité de la mise en place d'une gouvernance, d'un pilote de la petite enfance avec pouvoir de décision départementale ou régionale.
- Reconnaître l'investissement, la motivation des professionnels (elles) en développant des démarches d'évaluation à partir de critères qualitatifs élaborés collectivement par les professionnels

Des conditions de travail et des moyens indispensables pour assurer dans de bonnes conditions l'accompagnement du jeune enfant

Les structures Petite Enfance sont parfois la première porte hors de la famille que pousse une jeune maman, il faut pouvoir accompagner cette démarche.

Accueillir les familles, accompagner les familles demande du temps et des moyens et des financements.

Comme pour d'autres services publics (enseignement santé...) nous demandons :

- 100 % de personnel qualifié et non pas seulement 40 ou 50 % dans les structures d'accueil Petite enfance

¹Janvier 2010 : « accueillir, accompagner les jeunes enfants, un projet de société »

Le taux d'encadrement suffisant est indispensable pour la sécurité physique des enfants, autant en structure collective que chez une assistante maternelle.

Comme dans certains pays Européens, les quotas d'encadrement devraient être 1 professionnel (elle) pour 3 enfants ne marchant pas et 1 professionnel (elle) pour 6 enfants marchant.

- Nous demandons le rétablissement et l'amélioration de la formation « assistante maternelle » : formation qualifiante obligatoire avant l'agrément.
- Plus généralement, favoriser et développer la formation continue, notamment par l'augmentation du plafond CNAF dans les CEJ.

Refus de certaines dispositions en cours et/ou à venir

Nous n'acceptons pas le « surbooking » dans les établissements à 10, à 15, à 20 %...

Nous n'acceptons pas l'inscription de la petite enfance dans la directive « services » européenne. Nous demandons aux municipalités de faire en sorte de ne pas permettre l'inscription de leurs services petite enfance dans cette directive.

Nous refusons la création des MAM (maison d'assistants maternels) : faire croire qu'accueillir 16 enfants de 3 mois à 6 ans dans un local par quatre adultes avec uniquement 30 heures de formation sans aucune forme de régulation permet de répondre aux besoins de l'enfant est une provocation.

Nous refusons la mise en œuvre des jardins d'éveil telle que prévue actuellement : payant pour les familles... sans offrir les conditions optimales d'accueil des enfants de 2 à 3 ans.

Nous demandons des moyens supplémentaires pour la modification annoncée des RAM en RAPE... et pour maintenir les ateliers parents enfants qui contribuent pleinement au lien social.

Pour le Collectif « 59/62 Petite enfance : qualité d'accueil pour tous »



Accueillir le jeune enfant

Pour maintenir une qualité d'accueil en structure collective : une réflexion pédagogique constante est nécessaire, soutenue par la formation continue du personnel et la présence d'un personnel diplômé qui a les compétences pour la mettre en œuvre.

Chaque établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) se doit de réfléchir sur sa pratique d'accueil de son public : parents et enfants.

Le décret d'août 2000 réformé en 2007 a exigé des structures d'accueil l'élaboration d'un projet d'établissement dans lequel les pratiques concernant d'accueil de l'enfant et des parents se doivent d'être énoncées.

Chaque équipe va se pencher sur sa pratique au quotidien, l'analyser puis la formaliser pour rédiger son projet de service. L'objectif in fine est de proposer une qualité d'accueil au public.

Mais qu'entendons-nous par qualité d'accueil ?

- Un ensemble de pratiques professionnelles ?
- Un aménagement de l'espace réfléchi ?
- Un accueil individualisé dans le collectif ?
- Une disponibilité et une écoute des parents ?
- Un langage respectueux et empathique ?
- Une observation fine du quotidien ?
- Un taux d'encadrement respectant les normes en vigueur ?
- etc.

Ceci implique une réflexion en équipe où chaque membre est sollicité pour que les pratiques et les observations soient croisées en vue de rédiger un projet commun. Il s'agira de trouver des positions communes autour de valeurs et de principes éducatifs partagés.

Comment accompagner une équipe pluridisciplinaire dans ce cheminement pour construire des projets pédagogiques adaptés au contexte culturel local ?

Habituellement, ce rôle est dévolu à l'éducateur de jeunes enfants, responsable du groupe ou au responsable pédagogique de l'institution.

À lui la lourde tâche de guider l'équipe à donner du sens à cet accueil d'enfants, à être un accueillant, à mettre des mots sur tous les actes du quotidien :

- Ces gestes répétés de soins qui sécurisent l'enfant
- Ces verbalisations qui permettent à l'enfant de s'inscrire dans une relation individuelle et privilégiée
- Cette disponibilité de l'adulte pour accueillir les émotions de l'enfant
- Cette attention qui donne une place au milieu des autres
- Ces propositions ludiques qui permettent à l'enfant de partir à la découverte du monde qui l'entoure, de faire ses premières expérimentations et manipulations qui vont structurer son intelligence
- Cette écoute active du parent en quête d'une oreille attentive et respectueuse,
- etc.

En outre, nous avons aussi la responsabilité d'accueillir des enfants porteurs de handicap, de maladie chronique, des enfants fragilisés par leur situation familiale, etc.

Toute cette population enfantine démontre la multiplicité des accueils nécessaires à mettre en œuvre pour que chacun puisse trouver une place et s'épanouir dans ce lieu collectif où l'on apprend à vivre ensemble. Ces familles doivent être soutenues, écoutées et accompagnées, d'où la nécessité d'une disponibilité du personnel et une formation spécifique.

Pour assurer toutes ces fonctions, des diplômés supérieurs doivent se trouver en nombre suffisant dans les équipes. Car il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant et des diverses pathologies, de la sociologie des organisations, du management d'équipe, de la psychologie des groupes, de la gestion des conflits, de l'écoute active..., et pour être crédible auprès des équipes, une expérience de terrain auprès des groupes d'enfants est à justifier.

Puis, pour poursuivre dans la durée, des opportunités de formation continue et des lectures professionnelles vont nourrir la réflexion et les échanges pour soutenir la dynamique engagée et éviter ainsi qu'elle ne s'étiolle et ne meure !

Ce travail continu de réflexion est la base de la qualité d'accueil dans tout EAJE et est garant d'un projet éducatif créatif et vivant. C'est sur une telle base qu'un établissement peut accueillir l'enfant et sa famille dans le respect de son histoire en cheminant avec eux et leur permettre de s'épanouir et tisser des liens encore plus étroits entre l'enfant et sa famille.

Mais comment assurer un tel accompagnement d'équipe, si le nombre de personnel diplômé baisse ? Si le temps de réunion se réduit en raison de contraintes financières ? Si les budgets, de plus en plus contraints, voient disparaître les possibilités de formation continue ?

Serait-il utopique d'imaginer des élus et des financeurs, qu'ils soient nationaux et locaux, respecter et reconnaître le travail réalisé, en le soutenant et en donnant les moyens nécessaires pour le poursuivre afin que ces enfants accueillis, deviennent des adultes équilibrés, créatifs, respectueux, solidaires... ?

Serait-il illusoire de maintenir les lieux d'accueil avec une vraie qualité de réflexion pédagogique au lieu de devenir de simples lieux de garde où les enfants sont juste surveillés faute d'adultes suffisants et qualifiés pour proposer des activités d'éveil et de socialisation ?

Serait-il chimérique de rêver que nos élus politiques prennent le temps de réfléchir à une vraie politique petite enfance en réelle et vraie concertation avec des professionnels du terrain pour élaborer ensemble un cadre de référence avec des valeurs et des principes communs à tous les lieux d'accueil en France ? Cette réflexion existe déjà dans certains pays sous la forme de "curriculum". Pourquoi ne pas tenter l'exercice ?

Monique MISLIN, Vice Présidente de la FNJE



LA CAUSE DES BÉBÉS

Doléance

Depuis sa création en 1995, la Cause des Bébé, association de professionnels de la périnatalité, développe un travail pluridisciplinaire, scientifique et clinique, destiné à favoriser le respect du bébé et du petit enfant en tant que sujet.

L'effet délétère des violences faites aux bébés, dès le stade de la gestation, sur le développement de l'enfant et de l'adulte qu'il deviendra, n'est scientifiquement plus à prouver. Aux violences réelles – physiques – s'ajoutent les violences symboliques, non moins réelles et nombreuses aujourd'hui à travers les différents bricolages de la filiation rendus possibles grâce aux nouvelles techniques d'assistance médicale à la procréation.

Les thèmes sur lesquels travaillent les membres de l'association, pour tenter de faire évoluer les pratiques dans le sens d'un plus grand respect accordé à la singularité de chaque bébé, sont principalement : la lutte contre le secret sur l'origine et le droit, pour chacun, d'avoir accès à son origine s'il le désire ; la lutte contre l'anonymat (dans le cas des dons de gamètes) ; le dépistage des souffrances précoces liées à des situations familiales difficiles ; les ruptures de liens précoces ; la surmédicalisation de la grossesse et de la naissance ; le soutien aux professionnels prenant en charge des bébés et des enfants en bas âge ; la gestation dite « pour autrui » ; l'homoparenté ; la marchandisation du corps des femmes et la marchandisation des bébés.

Le respect du bébé, gage d'un développement aussi harmonieux que possible, passe par une prise de conscience des professionnels, des parents, des éducateurs et des différents acteurs sociaux, relative aux violences exercées sur les bébés et les jeunes mères dans tous les registres : familial, social, médical. Le respect des stades du développement du bébé et de l'enfant est non moins nécessaire pour assurer, à terme, une insertion sociale satisfaisante.

En l'état actuel, nous faisons porter notre action sur des points précis, qu'il nous paraît nécessaire de réformer en profondeur :

- Les *sorties précoces de maternité*, décidées par les institutions médicales pour des raisons largement économiques, placent les jeunes mères dans des situations extrêmement difficiles et aggravent les risques de dépression du post-partum, avec les conséquences, pas toujours mesurables dans l'immédiat, de ces dépressions sur la prise en charge des bébés et leur développement. Ces sorties précoces, se situant en plein babyblues, dans un contexte où les familles ne sont plus présentes pour accueillir et soutenir les jeunes mères au moment de la mise au sein et de l'allaitement, aboutit à des situations où le bébé, entre une mère déprimée et un père en plein désarroi, se trouve dans un environnement d'une grande précarité. Nous proposons donc la création de structures intermédiaires, non médicalisées mais animées par des soignants (puéricultrices, sages-femmes, professionnels du soin psychique), où les jeunes mères qui souhaiteraient en bénéficier pourraient trouver le soutien nécessaire le temps de s'adapter à leur bébé et de reprendre la vie active.
- Les nouvelles techniques d'assistance médicale à la procréation reconduisent la réflexion et le *questionnement sur l'anonymat des origines*. La question du secret, au cœur de cette réflexion, demande à être élaborée à plusieurs. Si, d'un côté, tout individu a droit au secret concernant sa vie privée, tout être humain a aussi le droit, s'il le désire, d'avoir accès à la vérité de son origine. Notre association milite donc contre toute forme d'anonymat obligatoire organisé par l'Etat, et pour que soit ménagée, à tout sujet humain, la possibilité d'avoir accès à la vérité de son origine et de sa filiation. Sachant à quel point il est délétère pour la construction de l'identité d'un individu et pour son développement et son épanouissement, de ne pas savoir ce que d'autres savent sur lui, et qui le concerne directement, nous estimons nécessaire que l'institution laisse un espace de liberté et de transparence permettant à tout humain, de quelque façon qu'il ait été conçu, d'avoir accès à cette vérité s'il le souhaite.

- Le *maintien des liens précoces*, sensoriels, avec la mère permettant la constitution, chez le bébé, des premiers repères, nous proposons la multiplication des unités kangourous ainsi qu'une réflexion sur les pratiques, permettant d'éviter les séparations néonatales inutiles et possiblement délétères. Dans le même esprit, nous proposons que soient développés les dispositifs rendant possibles les hospitalisations mères/bébés.
- Dans le cas où la mère choisit d'accoucher sous X pour confier son bébé à l'adoption, nous proposons que le *délai de rétractation* puisse éventuellement être réduit – après expertise – de façon que le bébé soit adopté plus rapidement sans vivre cette période intermédiaire, déstabilisante, quels que soient les soins attentifs dont il bénéficie de la part des personnels qui le prennent en charge. Que le bébé puisse s'attacher au plus vite à celle qui l'adoptera contribuera à son développement, en supprimant ou diminuant, lorsque c'est souhaité par la mère, cette période où, confronté à une multitude de personnes, il ne peut s'attacher durablement à aucune.
- Vu les connaissances scientifiques dont nous disposons aujourd'hui relativement à la *douleur chez le fœtus et le nouveau-né*, nous proposons que soit largement favorisée cette prise en charge et que les traitements adaptés soient répandus le plus largement possible dans toutes les structures hospitalières.
- Pour lutter contre les « mauvais départs » laissant des traces pas toujours perceptibles dans l'immédiat, nous proposons que soient développées des structures permettant la *prise en charge psychique précoce* des bébés en souffrance ainsi que celle de ceux présentant des signes preautistiques.
- Pour *améliorer la prise en charge des bébés humains*, nous proposons que des *formations* soient développées pour les personnels soignants, par des professionnels du soin psychique – et dans l'esprit développé en particulier par Winnicott et Françoise Dolto – relatives au développement du bébé et à l'articulation somato-psychique qui se joue dès la fin de la grossesse et la naissance.

Ouvrages parus dans la collection *La Cause des Bébés* :

- L. L. Lambrichs, *Puisqu'ils n'en diront rien, la violence faite aux bébés*, Paris, Bayard, 2009.
- M. Szejer, *Si les bébés pouvaient parler*, Paris, Bayard, 2009.
- G.C. Crespin, *Paroles de tout-petits, À l'écoute des enfants en crèche*, Paris, Albin Michel, 2006.
- D. Dalloz, *Où commence la violence ? Pour une prévention chez le tout-petit*, Paris, Albin Michel, 2003



PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE

Pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants

Le collectif « Pas de bébés à la consigne », réunissant une trentaine d'associations et de syndicats représentant les familles et les parents d'élèves, les femmes, les professionnels de la petite enfance et de l'éducation nationale, se mobilise pour préserver et développer la qualité d'accueil et de scolarisation des jeunes enfants.

À l'inverse, les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil et l'école maternelle convergent, en dépit des annonces ministérielles, vers une dégradation des dispositifs existants, au détriment des attentes des familles et des besoins fondamentaux des enfants.

Notre constat

Ainsi le gouvernement prépare la publication d'un décret sur les modes d'accueil collectif qui :

- autorisera un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants (accueil en surnombre porté à 120 % de l'effectif habituel),
- abaissera de 50 à 40 % la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants,
- inclura les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail,
- officialisera les nouveaux « jardins d'éveil » pour des enfants de 2 à 3 ans avec un adulte auprès de 12 enfants, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.

Ces mesures du décret rejoignent d'autres régressions en cours pour la qualité d'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail des professionnels :

- projet de réduction de 60 à 30 heures du temps de formation initiale des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile,
- projet de maisons d'assistantes maternelles créant des structures collectives sans norme de fonctionnement ni d'encadrement,
- suppression de milliers de postes d'enseignants et fermeture de classes de tout petits en école maternelle,
- transposition de la directive « services » (ex-Bolkenstein) qui inclut le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel et ouvre la porte à la suppression à terme des subventions publiques aux établissements.

Notre analyse

Plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnel-le-s !

Les études en France et en Europe convergent sur les critères de qualité d'un mode d'accueil : les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée¹.

À l'évidence les mesures prévues par les autorités publiques porteraient gravement atteinte à cette nécessaire qualité des modes d'accueil. Elle est pourtant indispensable pour assurer aux tout-petits la sécurité psychique et matérielle afin qu'ils trouvent dans leur mode d'accueil de quoi bien être et bien grandir, et afin que leurs parents lui accordent leur confiance.

¹ À ce sujet, voir l'ouvrage *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale ?*, Agnès Florin Éditions Érès. <http://www.editions-eres.com>

Nos demandes, nos propositions

Nous revendiquons une politique d'accueil de la petite enfance reconnaissant la spécificité des besoins d'enfants de moins de 3 ans lors de leur accueil en dehors du milieu familial et en collectivité, conformément aux connaissances scientifiques et pratiques acquises depuis 40 ans : à savoir la nécessité d'assurer au sein du groupe d'enfants un accompagnement en mesure de soutenir le développement singulier de chaque enfant.

Cela passe par :

- le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants¹ et de la proposition de loi sur les maisons d'assistantes maternelles² ;
- le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement³ ;
- le développement des structures publiques ou à but non lucratif, pour l'accès aux modes d'accueil ;
- un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 400 000 places d'accueil manquantes : cela suppose de former 10 000 professionnels (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices) par an au lieu des 3 000 prévus par le plan métiers petite enfance présenté par Madame Morano en décembre 2008 ;
- l'accès des professionnelles ayant un CAP petite enfance et des assistantes maternelles agréées qui le souhaitent aux formations d'auxiliaire de puériculture pour travailler en structure collective ;
- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre 2 et 3 ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle : cela suppose l'accroissement substantiel des places et des crédits pour former les enseignants et les agents territoriaux spécialisés en école maternelle ;
- l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de transposition de la directive « Services » 2006/123/DE du Parlement européen ;
- l'abaissement du reste à charge financier pour les familles, leur permettant d'accéder au mode d'accueil de leur choix, pour aller progressivement vers la gratuité des modes d'accueil.

Pour conclure

Une société qui considère ses bébés, citoyens du futur, ne peut leur réserver, en guise de bienvenue, des modes d'accueil « low-cost » pour commencer dans l'existence.

La colère de la petite enfance, intelligente et déterminée, réclame une remise à plat de tous les projets d'accueil des jeunes enfants. La mobilisation des parents et des professionnels ne posera pas bagage à la consigne, elle a pris ses billets pour un plan d'urgence qui voyage loin et grand pour les petits.

Collectif PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE
www.pasdebebealaconsigne.com
pasdebebealaconsigne@hotmail.com

¹ Cf.
http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/arguments%20retrait%20nouveau_decret_EAJE_15042010.pdf

² Cf.
http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/argumentaire_MAM_pasdebebesalaconsigne_122009.pdf

³ Ces taux sont en France de 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et de 1 pour 8 enfants qui marchent (sachant qu'ils sont de un pour 3 à un pour 5 avant trois ans dans plusieurs pays : par exemple Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Danemark, Finlande, Suède, Pays-Bas, Portugal). Ce qui classe la France au 11ème rang sur 16 pays de l'OCDE cités par Michèle Tabarot députée des Alpes-Maritimes dans son rapport sur « Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance », pp. 48-49 cf. Tableau « Taux d'encadrement des enfants dans les structures d'accueil à temps plein ».



COLLECTIF PAS DE 0 DE CONDUITE POUR LES ENFANTS DE TROIS ANS

Pour une prévention prévenante, humanisante et éthique Non aux déviations prédictives de la prévention psychologique

Fin 2005, apparaît un plan gouvernemental de prévention de la délinquance. Il prône une détection dès la crèche et l'école maternelle des « troubles comportementaux » chez l'enfant, censés annoncer un parcours vers la délinquance. Il prend appui sur des recommandations d'une expertise de l'Inserm sur le « trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent » qui établit une corrélation abusive entre difficultés psychiques de l'enfant et évolution vers la délinquance.

Janvier 2006, l'appel « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » s'élève contre les risques de dérives des pratiques vers des fins normatives et de contrôle social. Il refuse la médicalisation ou la psychiatrisation de toute manifestation de mal-être. Il engage à préserver, dans les pratiques professionnelles et sociales, la pluralité des approches dans les domaines médical, psychologique, social, éducatif... vis-à-vis des difficultés des enfants en prenant en compte la singularité de chacun au sein de son environnement. Il appelle à un débat démocratique sur la prévention, la protection et les soins prodigués aux enfants.

Porté par près de 200 000 signataires, le débat scientifique et de société prend une ampleur sans précédent, témoignant d'un double refus :

- refus d'une prévention prédictive, du déterminisme et du conditionnement : à trois ans, tout n'est pas joué ;
- refus de voir la politique de sécurité s'emparer des domaines qui relèvent de la politique de santé, d'accueil, de prévention et d'éducation.

Au printemps 2006, le gouvernement recule : *Pasde0deconduite* obtient, avec ses 200 000 signataires, le retrait de l'article de la loi sur la prévention de la délinquance qui préconise le dépistage des enfants turbulents dès l'âge de 36 mois. Le 14 novembre 2006, suite au débat soutenu par *Pasde0deconduite*, l'Inserm s'engage à reconsidérer les méthodes de ses expertises en santé mentale. En février 2007 le comité consultatif national d'éthique rend un avis qui valide la démarche de *Pasde0deconduite* comme pertinente et éthique.

Malgré tout, les approches réductrices et déterministes de la vie psychique des enfants restent actives dans les pratiques, les recherches et les politiques. Le porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, fait rechuter le gouvernement le 1^{er} décembre 2008 en re-proposant la détection précoce dès trois ans des « troubles du comportement de l'enfant » pour faire face à la délinquance. L'approche coercitive persiste encore, dans le discours de politique de l'enfance et de la famille du 20 novembre 2009, lorsque le président de la République identifie l'instabilité matérielle et affective dans lesquelles se débattent certains parents en difficulté à la figure supposément inquiétante de populations « nomades ».

L'inversion consiste à placer du côté d'enfants ou de parents en situation de fragilité le danger pour la société. L'atteinte portée au secret professionnel par l'article 8 de la loi sur la prévention de la délinquance de 2007, comme le délit d'errance morale ou matérielle qu'il s'agirait de réprimer, révèlent une volonté d'assigner aux professionnels de la petite enfance et de la famille, de la santé, de l'action sociale et de l'éducation, une mission de pistage et de contrôle qui dévoie la pratique et l'éthique de leurs métiers.

Les écueils d'une focalisation prédictive sur les enfants turbulents sont alarmants

- *L'approche déterministe et linéaire* du développement et des comportements humains, dans un contexte d'explication biologique et génétique de leur genèse, débouche sur une conception de la prévention précoce orientée vers des techniques de rééducation et de conditionnement et vers les solutions médicamenteuses.

- L'effet « pygmalion » soumet l'enfant de 3 ans à une véritable épée de Damoclès : un enfant qui vit sous la prédiction anxieuse « *il risque de devenir...* » ne peut que s'identifier à cette obnubilation inquiète des adultes. C'est l'effet de prophétie auto-réalisatrice bien connu des pédagogues et des psychologues.
- La sous-estimation d'autres formes de souffrance psychique, celles d'enfants déprimés ou en retrait qui ne présentent pas de symptômes bruyants, a pour conséquence qu'ils ne sont pas « remarqués » donc pas soutenus et pris en charge.

Le collectif Pasde0deconduite veille pour

- Une prévention dans le domaine psychologique qui soit non prédictive, prévenante, humanisante et efficace.
- Une prévention psychologique individualisée, contrairement aux pratiques de dépistage de masse qui s'installent notamment en milieu scolaire et qui, sous couvert de « promotion de la santé mentale », généralisent des programmes stéréotypés d'« éducation comportementale », en ignorant le contexte des difficultés singulières qui peuvent concerner ou affecter tel enfant.
- La non-médicalisation du mal être social des familles.
- La préservation du secret professionnel et de la confidentialité des informations recueillies par les différentes institutions de santé, d'éducation, d'action sociale, de justice, les collectivités locales, etc.
- L'attribution à la prévention des moyens nécessaires pour qu'elle soit effective.
- La promotion de démarches à l'écart de toute approche prédictive, ciblée, normative et stigmatisante, pour les réformes des réglementations, les pratiques et les recherches.
- La non-instrumentalisation de la science et des acteurs de la santé ou de l'éducation à des fins de surveillance ou de contrôle.
- Une recherche qui prenne en compte tous les abords théoriques, pluridisciplinaire, et reliée aux pratiques de terrain, indépendante des intérêts financiers des lobbies pharmaceutiques.

Le collectif Pasde0deconduite reste mobilisé parce que

- Rien n'est définitivement joué dans l'évolution d'un être humain, ni à 3 ans ni à 7 ou 17 ans.
- Un enfant n'est pas un organisme programmé et programmable.
- Une prévention n'a de chance d'être efficace que si elle est discrète et particularisée.
- Le recours au médicament ne doit pas servir à masquer la souffrance psychique ou sociale d'un enfant.

Le collectif Pasde0deconduite propose et valorise

- Des pratiques existantes qui ont démontré leur pertinence ainsi que des dispositifs innovants dans les domaines de la prévention médico-psycho-sociale pour les enfants.
- L'articulation cohérente, mais non coercitive, des prises en charges sociales, psychologiques, médicales ou judiciaires et de la prévention, sans confusion des genres.
- Une évaluation des pratiques qui ne se réduise ni au quantitatif ni à l'économique.

www.pasde0deconduite.org - contact@pasde0deconduite.org

Pour en savoir plus, ouvrages publiés par le collectif :

- *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans !* Ouvrage collectif. Toulouse, Érès 2006, 240 p.
- *Prévention, dépistage des troubles du comportement chez l'enfant ?* Actes du colloque Pasde0deconduite du 17/6/2006, Société française de santé publique, Collection Santé & Société, n° 11 novembre 2006
- *Enfants turbulents : l'enfer est-il pavé de bonnes préventions ?* Ouvrage collectif, Actes du 2^e colloque Pasde0deconduite du 10 novembre 2007. Toulouse, Érès 2008, 300 p.

